



Co-emprunteur ne veut plus payer sa part du crédit immobilier

Par Garner

Bonjour,
J'aurais besoin d'un ou plusieurs avis SVP.
Voilà mon soucis, j'étais pacsé avec mon ex conjointe sous le régime de l'indivision, je suis dé-pacsé depuis plusieurs mois maintenant.
Nous cohabitons encore ensemble pour le moment, le temps que notre maison commune soit vendue.
Malheureusement la cohabitation se passe mal car de son côté, elle a décidée de vouloir me faire la guerre sans raison.
A ce jour, elle est sans emploi car elle vient d'être licenciée, alcoolique, et elle me menace de ne plus payer sa part du crédit immobilier chaque mois pour que la maison soit saisie et que JE (nous) perdions notre patrimoine/apport.
Pour information, J'ai deux enfants en bas âge.

Savez-vous quel recours j'aurais si elle décide de ne plus payer chaque mois sa part ? je fais tout pour que la séparation se passe au mieux mais par orgueil elle veut me faire la guerre, ce qu'elle aura si elle franchie cette zone rouge.

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si vous avez mis en vente au "bon" prix, la vente ne devrait pas tarder ce qui permettra de solder le prêt.
C'est ce qui peut arriver de mieux pour sortir de cette situation pénible.

D'ici là, la banque peut réclamer la totalité de l'échéance à l'un ou à l'autre (= coemprunteurs solidaires). Il n'y a pas de "part" vis-à-vis de l'organisme prêteur.
Votre seul recours sera de demander le remboursement de ce que vous aurez payé en trop lors du partage du prix de vente.

Vous n'avez en effet pas intérêt à laisser l'impayé se creuser, car la banque n'hésitera pas à saisir le bien, le faire vendre aux enchères à bas prix, et si jamais le prix ne rembourse pas la totalité du prêt, je vous laisse deviner la suite.

Par Garner

d'accord, merci pour la réponse, donc si cela se produit et que JE paie chaque mois le restant de "sa part" jusqu'à la vente de la maison, je peux réclamer ces sommes lors de la vente, par contre j'y perds pour tout les intérêts que la banque prendra sur toutes les échéances mensuelles ?

Par yapasdequoi

Pas forcément.
Le partage du prix peut être amiable ou judiciaire.

Par Garner

Je pense que si elle en arrive là, il n'y aura rien a l'amiable. Maintenant si je suis contraint de devoir payer l'intégrité de sa part, j'espere pouvoir récupérer l'intégralité de ce surplus sur la vente de la maison.

Et si jamais je paie l'intégralité des mensualités, je peux la faire expulser du logement ?

Par yapasdequoi

Non vous ne pouvez pas l'expulser.
Même en payant tout le crédit.
Elle doit partir de son plein gré.

Par Garner

D'accord, merci pour la réponse, je me prépare a la guguerre alors

Par yapasdequoi

Attention : En cas de violence, c'est vous qui pourriez être expulsé par la police...